

## Pour nous retourner ce dossier :

Adressez-vous à la M.P.H

ou à l'unité d'action sociale du conseil général la plus proche de chez vous :

◆ M.P.H :	0 269 61 96 20	Mamoudzou
◆ U.A.S. Petite-Terre :	0 269 60 04 38	Labattoir
◆ U.A.S. Nord :	0 269 62 74 44	Dzoumogné
◆ U.A.S. Centre :	0 269 61 12 26	Chiconi
◆ U.A.S. Sud :	0 269 62 39 20	M'ramadoudou

Ou envoyer le par courrier à la Maison des Personnes Handicapées de Mayotte :

**Maison des Personnes Handicapées de Mayotte**  
**Rue Mariazé, à côté de l'A.R.S (ex-DASS)**  
**B.P.1060 Kawéni**  
**97600 MAMOUDZOU**

## Avant de nous retourner ce dossier :

Vérifiez qu'il contient bien toutes les informations et documents demandés.

Un agent de la Maison des Personnes Handicapées peut vous y aider.

Rencontrez-le à la M.P.H ou dans l'U.A.S. la plus proche de chez vous, les jours suivants :

Lieu	Jour	Horaires
M.P.H. - Mamoudzou	Du lundi au vendredi	7h30-15h30
U.A.S. Petite-Terre	1 <sup>er</sup> vendredi du mois	8h - 12h
U.A.S. Nord	2 <sup>ème</sup> mardi du mois	8h - 12h
U.A.S. Sud	3 <sup>ème</sup> lundi du mois	8h - 12h
U.A.S. Centre	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois	8h - 12h



Rue Mariazé—B.P. 1060  
97600 MAMOUDZOU  
Tél : 0 269 62 96 20  
Fax : 0 269 62 96 94

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier MPH : \_\_\_\_\_

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

## DOSSIER DE DEMANDE À LA MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES

S'agit-il :  d'une première demande ?  d'un renouvellement ?

Personne concernée par la demande :

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : .....

Commune de résidence : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Êtes-vous allocataire de l'établissement des allocations familiales de Mayotte ?

Oui  Non

Numéro d'allocataire CAF : \_\_\_\_\_

Nom et prénoms de l'allocataire : .....

(si différent de la personne concernée par la demande)

## PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date	Nom de l'agent	Démarches effectuées / Observations (contact téléphonique, entretien, visite à domicile, informations recueillies...)

## LES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTE DEMANDE

Votre dossier ne sera étudié que si vous fournissez les pièces suivantes :

- **Le formulaire de ce dossier**, rempli et signé par la personne responsable,
- **Un certificat médical\*** daté de moins de 3 mois,

*\* Utiliser le certificat joint à ce dossier, qui doit être rempli, signé et tamponné par votre médecin traitant ou spécialiste, et remis sous l'enveloppe jointe cachetée ;*

- **Un justificatif d'identité du demandeur** (photocopie recto verso)
- **L'acte de naissance de la personne handicapée lorsqu'elle est mineure** (photocopie recto verso),
- **Un justificatif de domicile\*** du demandeur datant de moins de 3 mois (photocopie recto verso).

*\*Facture EDM, SOGEA, quittance de loyer ou une attestation d'hébergement accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et d'un justificatif de domicile à son nom datant de moins de trois mois.*

### ATTENTION :

Ces pièces suffisent pour que la Maison des Personnes Handicapées instruisent et évaluent votre demande, et que la Commission des personnes handicapées rende sa décision.

**Mais d'autres documents vous seront demandés pour le paiement des allocations**

(voire ci-dessous).

### Pour une demande d'Allocation de l'Adulte Handicapé (AAH):

*Pour une personne de nationalité française :*

- **Une attestation de résidence à Mayotte supérieure à un an**, établie par le maire de la commune ou par une attestation sur l'honneur,
- **La déclaration de revenus de l'année antérieure**, remplie et signée (sur le formulaire ci-joint).

*Pour une personne de nationalité étrangère :*

- **Le titre de séjour en cours de validité** (photocopie recto verso),
- **Une attestation de situation régulière de plus de quinze ans sur le territoire**, délivrée par la Préfecture,
- **La déclaration de revenus de l'année antérieure**, remplie et signée (sur le formulaire ci-joint).

### Pour une demande d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH):

*Lorsque le représentant légal de l'enfant est de nationalité française :* aucune pièce supplémentaire.

*Lorsque le représentant légal de l'enfant est de nationalité étrangère :*

- **La carte de résident de 10 ans en cours de validité** (photocopie recto verso) du représentant légal de l'enfant, ou le justificatif d'une situation régulière ininterrompue sur le territoire de Mayotte antérieure à l'année 2002.

### Pour une demande de carte de priorité / d'invalidité / de stationnement

- **Une photo d'identité** (35mm x 45mm) dans une enveloppe portant nom et prénom.

- Le cas échéant, une photocopie intégrale du jugement en protection juridique (tutelle, curatelle, etc.) ;
- Le cas échéant, une photocopie du jugement attestant des modalités concernant l'autorité parentale.

AINSI QUE TOUTE PIÈCE QUE VOUS SOUHAITERIEZ PORTER À LA CONNAISSANCE DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉVALUATION.